



## Ordonnance de télécom CRTC 2011-362

Version PDF

Ottawa, le 6 juin 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
People's Tel Limited	66	le 31 mars 2011
Partnership	66A	le 2 mai 2011

Secrétaire général